

Conditions Définitives en date du 25 avril 2018

pour la cotation sur Euronext Paris



Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Emission de 40.000.000 euros à taux fixe de 1,795% avec une date de maturité au 30 mars 2048
Au titre du Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 2.000.000.000 d'euros

SOUCHE n° : 36
TRANCHE n° : 1

Prix d'émission : 100 %

BNP PARIBAS



PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 29 novembre 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l' "AMF") sous le n° 17-620 en date du 29 novembre 2017 et le supplément au prospectus de base en date du 11 avril 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-130 en date du 11 avril 2018 qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**"). Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (<http://www.aphp.fr/programme-demissions-de-titres>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. **Emetteur :** Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
LEI : 9695007T2M60BV5YWT79
2. (i) **Souche n° :** 36
(ii) **Tranche n° :** 1
(iii) **Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique :** Non Applicable
3. **Devise(s) Prévues(s) :** Euro ("EUR")
4. **Montant Nominal Total :**
 - (i) **Souche :** EUR 40.000.000
 - (ii) **Tranche :** EUR 40.000.000
5. **Prix d'émission :** 100% du Montant Nominal Total
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000
7. (i) **Date d'Emission :** 29 mars 2018
(ii) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 30 mars 2048
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 1,795% (*autres détails indiqués ci-dessous*)
10. **Base de Remboursement/Paiement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur

- montant nominal.
11. **Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
12. **Options :** Non Applicable
13. a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- b) **Date d'autorisation d'émission :** Décision du directeur général validée par l'ARS en date du 26 janvier 2018
14. **Méthode de distribution :** Non syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (i) **Taux d'Intérêt :** 1,795 % par an payable annuellement à terme échu
- (ii) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 30 mars de chaque année
- (iii) **Montant(s) de Coupon Fixe :** 1795 EUR pour EUR 100.000 EUR de Valeur Nominale Indiquée
- (iv) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Premier coupon long depuis la Date de Commencement d'Intérêt jusqu'au 30 mars 2019 (exclu) payable le 1er avril 2019
- (v) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** Exact/Exact (ICMA)
- (vi) **Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a) des Modalités des Titres) :** 30 mars de chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Non Applicable
17. **Stipulations relatives aux Titres Indexés sur l'Inflation :** Non Applicable

STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable



- 19. Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale
- 20. Montant de Versement Echelonné :**
- (a) Date(s) de Versement Echelonné : Non Applicable
- (b) Montant(s) de Versement Echelonné de chaque Titre : Non Applicable
- 21. Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(f) des Modalités des Titres) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 8 des Modalités des Titres) : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 22. Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
- 23. Place(s) Financière(s) (Article 6(g) des Modalités des Titres) :** Non Applicable
- 24. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Non Applicable
- 25. Redénominations, changements de valeur nominale et de convention :** Non Applicable
- 26. Stipulations relatives à la consolidation :** Non Applicable
- 27. Masse (Article 10 des Modalités des Titres) :** Non applicable

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, et en l'absence de désignation d'un Représentant, le Titulaire concerné exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus au Représentant et à l'Assemblée Générale par les Modalités.

Le Titulaire unique tiendra (ou fera tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des

décisions prises par ce dernier es qualité et le mettra à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.


OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 2.000.000.000 d'euros de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Le directeur général
Par :  **Martin HIRSCH**
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- Euronext Paris
- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 25 avril 2018 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Not Applicable

- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 11,200 EUR (à la charge de l'Agent Placeur)

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings ("**Fitch**") et d'une notation AA par S&P Global Ratings ("**S&P**").

Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :

S&P : AA

Fitch et S&P sont établies dans l'Union Européenne et sont enregistrées conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et inscrit sur la liste des agences de notation enregistrées telle que publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC).

Conversion en euros : Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 1,795 %

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. PLACEMENT

Si syndiqué,

(i) Noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(ii) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Non Applicable

Restrictions de vente

- Etats-Unis d'Amérique : Réglementation *S Compliance Category 1*; Règles TEFRA Non Applicable

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013326360

Code commun : 180001492

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. : Non

(c) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear Bank et Clearstream Banking S.A. et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement



Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux
désignés pour les Titres :

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

69, route d'Esch

L-2953 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Noms et adresses de l'Agent de Calcul :

Banque Internationale à Luxembourg

Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres (le cas
échéant) : Non Applicable

